



Non justification de ressources..

Par **nini**, le **28/09/2010** à **14:34**

Bonjour,

Il y quelques jours, je me suis retrouvée en garde à vue. C'était dans le cadre d'une enquête policière, à priori mon ex conjoint s'adonnait à un trafic de stupéfiants. A présent, je suis placée sous contrôle judiciaire et mise en examen pour non justification de ressources par une personne en relation habituelle avec l'auteur d'un trafic de stupéfiants. Je souhaite savoir ce que je risque? Je précise que je n'ai jamais "profité" de cet argent sale (j'ai un train de vie très modeste) merci de bien m'aider cordialement

Par **mimi493**, le **28/09/2010** à **14:47**

Modeste, certes, mais avec quel argent ?

Par **nini**, le **28/09/2010** à **17:06**

je suis en congés parentale je perçois les prestations familiales concernées (paje)

Par **mimi493**, le **28/09/2010** à **17:47**

Donc vous avez justifié de vos ressources vis à vis de vos dépenses, à moins, vu la mise en

examen, que la PAJE ne suffise pas à expliquer votre train de vie

Par **nini**, le **28/09/2010** à **21:01**

la seule chose qui m a ètè reprochée lors de la perquisition est que je possède un écran plat (achetée d occasion facture à l appui et payée avec mes congès payés) sinon je suis locataire et je ne possède pas de voiture ni le permis de conduire. Je tente de "tenir" tout le mois avec mes 2 filles et les 800 euros que je perçois.
Merci pour vos réponses mimi

Par **mimi493**, le **28/09/2010** à **21:09**

Alors il y aura non-lieu. Vous devez faire une demande d'aide juridictionnelle (RAPIDEMENT, déplacez-vous) pour avoir un avocat gratuitement. Il pourra avoir accès au dossier et donc vous dire ce qu'il en esu.

Par **nini**, le **29/09/2010** à **10:36**

Merci pour vos conseils. J ai pris un rdv chez avocat que je rencontre la semaine prochaine, je vous tiens au courant
Cordialement

Par **mimi493**, le **29/09/2010** à **14:10**

Avez-vous dit à l'avocat, lors de la prise de RDV que vous comptiez avoir l'aide juridictionnelle à 100% ? Parce que les avocats ne sont pas tenus de l'accepter et pourrait, en cas de refus de sa part, vous faire payer plusieurs centaines d'euros rien que pour la consultation.
Dès que vous avez son accord (écrit, déplacez-vous) pour ça, faites IMMEDIATEMENT le dossier d'aide juridictionnelle en mettant son nom comme avocat, sinon, faites pareil encore plus vite, en disant que vous demandez un avocat commis d'office.

Par **nini**, le **30/09/2010** à **13:56**

Bonjour, oui j ai eu confirmation de la secrétaire qu il accepte l AJ. Je vais lui ramener lors du rdv pour qu il puisse le compléter.Merci